Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 22/04/2020
Reçu en préfecture le 22/04/2020
Affiché le
ID : 047-214701575-20200421-DELIB_2020_B12B-DE

N° 2020 B 12

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Lundi 20 avril 2020 à 17 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 11 avril 2020 s'est réuni le lundi 20 avril 2020 à 17 heures 00, en Visio conférence via l'application TEAMS, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, ANGELY Lydie, BORDERIE Sophie, BOUGUES Marie-Françoise, BRETAGNE Karine, CALZAVARA Martine - Adjointe, CAMPS Brigitte, CARBONNET Serge, CERUTI Michel, CHRISTEN Roland, CILLIERES Charles, COUZINEAU Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, DUBOURG Jean-Luc - Adjoint, FIGUÈS Fatima, GALDIN Nicole - Adjointe, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, HOCQUELET Joël, HOSPITAL Michel, JACQUET Josette, LABARDIN Philippe, MAHIEU Anne, MANIER Bernard, MAURIN Patrick, MUNOZ Yolande, SPECOGNA Marilyn, VALAY Laurence, conseillers municipaux

Absents ou excusés : AILI Jocelyne, BALLEREAU Marie-Catherine, BROUILLON Hervé, CORREGES Jacqueline, GAY Laurent, MARCHAND Jean-Pierre,

Pouvoirs : de AILI Jocelyne à BENQUET Daniel, Maire, de BALLEREAU Marie-Catherine à BENQUET Daniel, Maire, de BROUILLON Hervé à CHRISTEN Roland, de CORREGES Jacqueline à VALAY Laurence, de GAY Laurent à HOSPITAL Michel, de MARCHAND Jean-Pierre à CHRISTEN Roland

---

**B.12**
**Programme d'actions du contrat de ville 2015-2022 soutenues par la Ville de Marmande pour l'année 2020**

Chaque année, dans le cadre du contrat de ville 2015-2022 de Val de Garonne Agglomération, un programme d'actions est défini qui impacte les 3 volets du contrat que sont la cohésion sociale, le développement économique/emploi et le cadre de vie/renouvellement urbain. La présente délibération propose de définir les actions soutenues par la Ville de Marmande et relevant de ses champs de compétences.

Dans le cadre de l'appel à projets 2020, une enveloppe prévisionnelle de 30 000€ est consacrée au cofinancement d'actions menées par des associations. Les actions retenues dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville et relevant des compétences de la Ville de Marmande ont été validées par le comité de pilotage « Politique de la Ville » du 21 février 2020. L'objet et les éléments financiers de ces projets sont précisés en annexe de la présente délibération.

Il est précisé que cet appel à projets s'appuie sur des enveloppes de l'Etat (CGET), de la Ville de Marmande, de la Ville de Tonneins et de Val de Garonne Agglomération, chaque collectivité intervenant dans le cadre de ses compétences et les crédits CGET représentant environ en moyenne 50 % des subventions pour chaque projet.

Envoyé en préfecture le 22/04/2020
Reçu en préfecture le 22/04/2020
Affiché le
ID : 047-214701575-20200421-DELIB_2020_B12B-DE

Les associations retenues dans l'appel à projets mobilisent par ailleurs outre la subvention de la Ville de Marmande et de l'Etat, des co-financements de droits communs (essentiellement) de partenaires comme le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Caisse d'Allocations Familiales, le Fonds de Solidarité Européen, Habitalys, etc...

Chaque soutien financier fera l'objet d'une convention spécifique entre les associations et la Ville de Marmande.

**Le Conseil Municipal**
**après en avoir délibéré :**

**Valide** le programme d'actions soutenu par la Ville de Marmande au titre de l'année 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville 2015.2022 tel que présenté en annexe.

**Précise** **que les crédits seront prévus au Budget principal 2020 article 6574.**

**Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 21 avril 2020

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

MAIRIE DE MARMANDE (47) Lot-et-Garonne

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 22/04/2020
et de sa transmission au contrôle de légalité le 22/04/2020

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

MAIRIE DE MARMANDE (47) Lot-et-Garonne